

LES NOUVELLES DU GRIP

Lettre d'information
du Groupe de recherche
et d'information sur la paix
et la sécurité (GRIP)

Trimestriel n° 38 – 4e trimestre 2005
GRIP - Rue Van Hoorde, 33
B - 1030 Bruxelles
Tél.: (32.2) 241.84.20
Fax: (32.2) 245.19.33
Courriel: admi@grip.org
Site web: www.grip.org
Ed. resp.: Bernard Adam
(Dépôt B-Bruxelles X)

Le GRIP est une organisation
d'éducation permanente,
reconnue – et soutenue – par
la Communauté française.

Après le 11 septembre

Les échecs de la guerre préventive

Le 20 septembre 2002, un an après les attentats du 11 septembre, l'administration Bush présentait la nouvelle « stratégie nationale de sécurité des États-Unis ». On pouvait y lire: « Les États-Unis jouissent d'une force militaire sans égale et n'hésiteront pas à agir seuls, si nécessaire, pour exercer leur droit à l'autodéfense en agissant à titre préventif (...). Lorsque sera identifiée "une menace imminente", l'Amérique interviendra avant même que la menace ne se concrétise. »

Depuis lors, la politique de sécurité américaine se fonde sur trois éléments: prévention, action unilatérale possible, usage de la force militaire. Les Américains considèrent que la guerre préventive est nécessaire. De plus elle est utile, puisque les États-Unis se sentent très forts.

Et les Européens ?

En décembre 2003, l'Union européenne publiait à son tour son « concept stratégique de sécurité », préparé par Javier Solana, le Haut Représentant pour la Politique étrangère et de sécurité commune. Les Européens présentent globalement une position nettement plus favorable au multilatéralisme et à la prévention des conflits, avec l'utilisation de moyens non militaires.

Néanmoins, le concept Solana est ambigu et l'on y perçoit l'influence américaine. Cela n'est pas étonnant puisque l'un des rédacteurs du texte est Robin Cooper, qui a été conseiller de Tony Blair.

L'usage de la force est considéré comme possible, y compris de manière anticipée. La guerre préventive est donc aussi possible dans le cadre de la politique de sécurité de l'Union.

Fin 2005, il est utile de faire un bilan de ce type de conception. Tout d'abord, dans le cadre du droit international, la déclaration adoptée le 16 septembre 2005 à New York par les chefs d'État et de gouvernement à la fin de leur sommet dans le cadre du 60e anniversaire des Nations unies, est très claire sur ce thème.


La thèse de la « défense légitime préventive » qui justifie la guerre préventive unilatérale a été rejetée. Seuls deux États, les États-Unis et le Royaume-Uni, ont tenté en vain de défendre cette notion. De plus, si la « responsabilité de protéger » les peuples en danger (génocides, nettoyages ethniques, persécutions par un pouvoir tyrannique,...) a été reconnue, elle doit être mise en oeuvre à la suite d'une décision du Conseil de sécurité. Le droit d'intervention unilatérale par un État membre a été rejeté.

Une inefficacité certaine

Mais au-delà des normes juridiques, quelle est l'efficacité réelle de la guerre préventive? L'adoption de ce concept par l'administration américaine a été concrétisée en Irak. L'évaluation des raisons, puis des bienfaits de cette guerre montre toute les difficultés d'arriver à un résultat positif.

Primo, les motivations présentées pour justifier l'entrée en guerre se sont révélées fausses, soit parce que les responsables américains se sont trompés, soit parce qu'ils ont volontairement manipulé les faits. Les armes de destructions massives étaient inexistantes et les liens entre Saddam Hussein et le terrorisme ont été démentis.

Bernard Adam,
directeur du GRIP
(suite en page 6)



L'équipe du GRIP
vous présente
ses meilleurs voeux
pour 2006.



Nos chercheurs SUR LA BRÈCHE

- « Médias et construction de la paix dans la région des Grands Lacs. Quel appui aux dynamiques en cours ? », conférence internationale organisée par le GRIP et Panos Paris à l'hôtel Métropole, Bruxelles, 22 juin. Exposé de **Pamphile Sebahara**.
- Cycle de formation IAC-KIT (Centre agricole international), Wageningen, Pays-Bas, 29 août. Exposé de **Pamphile Sebahara** : « Décentralisation et gouvernance locale en Afrique ». Discours d'ouverture.
- Séminaire sur la transparence et les pratiques nationales des États membres de l'UE en matière d'exportation d'armement, 5-6 octobre, Sofia (Bulgarie). Participation et présentation de **Claudio Gramizzi** sur la situation relative à la Belgique.
- EU-UK Presidency-civil society : « Improving EU controls and promoting Arms Trade Treaty », 20-21 octobre à Bruxelles. Présentation d'**Ilhan Berkol** : « What next on the EU export control regime ? »
- Colloque « Quelle recherche ? Pour quelle société ? », organisé par le Grappe (Groupe d'action et de recherche pour une politique écologique), 22 octobre, Namur. Exposé de **Luc Mampae** sur la recherche dans l'armement et le programme HAARP.
- Séminaire d'experts sur la prévention des conflits et la sécurité humaine dans l'espace francophone, organisé par le Cérium (Centre d'études et de recherches internationales, Université de Montréal), 27-28 octobre 2005. Exposé de **Xavier Zeebroek** sur les armes légères et les causes des conflits en Afrique.
- 4e conférence parlementaire sur les législations AL dans les Grands Lacs, 2-4 novembre à Kinshasa, organisée par le Pnud et l'Awepa. Participation et exposé d'**Ilhan Berkol** en tant qu'expert.



Irak : utilisation de bombes au phosphore blanc par l'armée américaine¹

En novembre 2004, les Américains ont mené une seconde offensive sur Falloujah, une ville irakienne soupçonnée de servir de base arrière à des groupes insurgés. Malgré la présence de 30 000 à 50 000 civils, les troupes américaines ont utilisé des bombes au phosphore blanc lors des combats.

Mode d'emploi

Ces armes incendiaires peuvent être utilisées de deux façons : le plus couramment, on les fait exploser en l'air soit pour éclairer un champ de bataille nocturne, soit pour aveugler les troupes ennemies grâce à la fumée produite par l'explosion. Plus rarement, elles sont utilisées comme armes antipersonnel, les personnes exposées aux particules incandescentes de phosphore blanc étant alors brûlées au deuxième ou troisième degré, parfois jusqu'aux os.

Après l'avoir nié dans un premier temps, le département d'État américain a reconnu que ses forces armées avaient utilisé des bombes au phosphore blanc, « comme arme incendiaire contre des combattants ennemis » mais pas contre des civils. Les bombes n'auraient pas été tirées directement sur des cibles humaines mais sur les abris où celles-ci se trouvaient, afin de les débuser et de les tuer plus facilement. Cette nuance est subtile étant donné que les personnes exposées directement aux effets incendiaires des bombes subissent des brûlures graves, potentiellement mortelles.

Cet usage est strictement interdit par le Protocole III de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques (CCWC), qui stipule que les attaques au moyen d'armes incendiaires ne peuvent en aucun cas prendre pour cible des civils ou des objectifs militaires situés à l'intérieur d'une concentration de civils. Les États-Unis n'ont pas signé ce Protocole, qui compte pourtant plus de 90 États parties, dont la Chine, la Russie et tous les États membres de l'Union européenne.

En effet, Washington entend se réserver le droit d'utiliser les armes incen-

diaires, étant donné leur « valeur militaire potentielle importante, particulièrement en ce qui concerne certaines cibles militaires de haute priorité » comme les installations fabriquant des armes biologiques et les cibles militaires inflammables, mais en aucun cas contre des cibles humaines².

En contradiction avec le droit international

Bien que les États-Unis ne soient pas État partie au dit protocole et qu'ils ne soient donc pas légalement tenus de le respecter, il leur est particulièrement délicat de reconnaître cet usage des bombes au phosphore blanc à Falloujah, car il sort également du cadre restrictif qu'ils se sont eux-mêmes fixé.

Par ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler que les Américains ont précisément envahi l'Irak en avançant deux arguments : d'une part, le président irakien disposait d'armes de destruction massive et était susceptible de les utiliser contre un autre État et d'autre part, ce même président dirigeait un régime dictatorial qui avait utilisé de telles armes contre son propre peuple.

Ainsi, les États-Unis montrent à nouveau les dangereuses contradictions de leur politique internationale. D'un côté, ils demandent aux autres États de



Des armes de Saddam Hussein détruites après la guerre du Golfe en 1992. Aujourd'hui, ce sont les Américains qui se moquent du droit international...

respecter le droit international, allant même jusqu'à menacer d'utiliser la force contre les pays refusant de s'y plier.

De l'autre, ils ne respectent eux-mêmes les engagements internationaux que lorsqu'ils sont en conformité avec leurs intérêts nationaux, agissant de la

même manière que ceux qu'ils qualifient d'« États voyous ».

Cette attitude est particulièrement périlleuse car, en utilisant le droit international de manière opportuniste, Washington se met au ban des nations et déforce sa crédibilité. Enfin, cette attitude affaiblit l'entière du dispositif multilatéral de maîtrise des armements patiemment mis en place depuis plu-

sieurs décennies par la communauté internationale.

Cédric Poitevin

1. Condensé de la Note d'analyse « L'utilisation de bombes au phosphore blanc par l'armée américaine en Irak », voir <http://www.grip.org/bdg/g4588.html>

2. Déclaration disponible sur <http://www.globalsecurity.org/military/systems/munitions/incendiary.htm>

Trafics d'armes au Kivu : étude achevée

Nous avons présenté dans le précédent *Nouvelles du GRIP* une étude encore en cours sur les trafics d'armes au Nord et au Sud-Kivu (RDC). Cette étude est maintenant achevée et en voie de publication.

Couvrant la période postérieure à l'imposition d'un embargo sur les armes à la RDC (juillet 2003), l'étude a pris la forme d'une enquête de terrain, au cours de laquelle plus de 2 000 personnes ont été interrogées sur une centaine de « points chauds », c'est-à-dire des sites où est suspectée la tenue de trafics d'armes.

Une mine de renseignements

Une extraordinaire masse de données a été accumulée par nos enquêteurs. Elle mériterait un traitement minutieux afin de dégager toutes les tendances locales de l'évolution du trafic d'armes dans les deux Kivu.

Cependant, diverses constatations peuvent déjà être formulées. En premier lieu, une vaste majorité des répondants indique que les trafics d'armes sont globalement en diminution. Ceci n'est pas une surprise, étant donné que la région – saturée en armes – connaît une certaine pacification depuis la fin de l'année 2002.

Un autre constat qui ne surprendra personne ayant fréquenté les régions les plus militarisées d'Afrique est l'omniprésence du fusil d'assaut Kalachnikov, de loin l'arme la plus répandue.

Cependant le pistolet-mitrailleur Uzi (d'origine israélienne) et le fusil sud-africain R-4 sont également très courants parmi les détenteurs légaux et illégaux d'armes de la région.

Qui sont les trafiquants ?

Parmi les acteurs de ces trafics, les groupes armés congolais et étrangers se taillent la part du lion. Ces groupes foisonnent dans toute la zone d'enquête et sont presque toujours intimement liés aux transactions illicites.

Citons notamment, parmi les groupes rebelles étrangers, la Nalu ougandaise dans le Grand Nord (nord du Nord-Kivu) et, surtout, les divers groupes rwandais (Interahamwe, Rastat, FDLR) que l'on retrouve un peu partout, mais surtout dans le Petit Nord (sud du Nord-Kivu) et dans le nord du Sud-Kivu. Au Sud-Kivu, la présence de rebelles burundais des FNL a également été relevée. Signalons également que des troupes rwandaises ont été repérées sur l'île d'Idjwi (Sud-Kivu) et dans le territoire de Rutshuru (Nord-Kivu). Des officiers ougandais et des militaires rwandais semblent fort impliqués dans des trafics d'armes, respectivement dans le Grand Nord et dans le Petit Nord.

Les groupes armés congolais et les unités non brassées des anciens mouvements rebelles sont eux aussi extrêmement nombreux et presque toujours impliqués dans des trafics d'armes. Dans le Grand Nord, il est principalement question d'unités non brassées du RCD-K/ML, achetant des armes en provenance de l'Ouganda, voire du Rwanda, ou les échangeant avec la Nalu, mais également du MRC (pro-ougandais), de milices Hima et de factions Mai-Mai. Dans le Petit Nord, ces trafics sont le fait de milices « Local Defence » (sous la coupe du gouverneur de Goma Serufuli), de partisans des officiers mutins Nkunda et Mute-

(suite en page 4)

Livres reçus

RAMSES 2006

60 ans après la guerre, un monde en recomposition

Thierry de Montbrial et Philippe Moreau De-farges (sld), IFRI-Dunod, Paris, 2005, 342 p.

Les 60 ans d'après-guerre sont mis en « Perspectives » par le toujours étonnant édito de Thierry de Montbrial. Dans la partie thématique, huit études sont proposées, dont « Est-ce la fin du partenariat transatlantique ? » et « Union européenne : réussir la "grande dimension" ». Suit la partie « Repères » et son « Panorama » des pays. Cette année encore, le Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies (RAMSES) est d'un bon niveau d'analyse et d'information, soigné sur la forme, la mise en page, les cartes et les tableaux.

Annuaire français de relations internationales (AFRI) 2005, vol. 6

Centre Thucydide / Université de Paris II, Paris, La Documentation française, Paris, Bruylant, Bruxelles, 2005, 1168 p., 125 €

Ce recueil regroupe de nombreuses études (articles) d'auteurs francophones et plutôt universitaires, autour d'une vingtaine de thématiques traitant des relations internationales. Les thèmes abordés sont classiques (« Le Conseil de sécurité », « La justice pénale internationale »), avec des approches régionales (« Perspectives et prospectives européennes »). Pour sa 6^e édition, l'AFRI contient encore les bons outils de la chronologie et de la bibliographie, ainsi qu'une présentation soignée et agréable, pour servir un fond de qualité.

Les armées d'Europe face aux défis technologiques

Alain De Neve et Raphaël Mathieu, Bruylant, Bruxelles, 2005, 477 p.

Cette copieuse publication sur les disparités militaires transatlantiques se veut très technique. Elle dresse un état non exhaustif des renouvements dans la plupart des domaines de défense des Européens. Elle se présente comme un guide introductif aux initiatives politiques et militaires en Europe. La question est : interopérabilité ou découplage ?

Europe and Iran Perspectives on Non-Proliferation

Shannon N. Kile (ed.), SIPRI, Solna, Oxford University Press, Oxford, 2005, 152 p.

Cette publication technique a la particularité d'avoir été rédigée par un collectif d'Européens et d'Iraniens. Au-delà des difficiles négociations sur la non-prolifération nucléaire, des thèmes connexes sont abordés : le dialogue bilatéral, le contexte géopolitique, la défense et la sécurité de l'Iran.

Les ONG. Qu'est-ce que c'est ?

Cota, Éditions Couleurs Livres, Charleroi, 2005, 160 p., 17 €

Tout ce que vous voulez savoir sur les ONG de coopération au développement sans oser le demander ! Dans une première partie de l'ouvrage, 46 personnalités belges francophones sont interviewées sur leurs regards et leurs attentes. Dans une secon-

(suite en page 5)



Nos chercheurs

SUR LA BRÈCHE

(suite)

- **17th Annual Conference of EAEPE (European Association for Evolutionary Political Economy)**, «A New Deal for the New Economy?», Special Session «The Political Economy of Peace, War and Arms Industry», 10-12 novembre, Brème. Exposé de **Luc Mampaey**.
- **«Dai conflitti alla pace? Strumenti, interventi e limiti della comunità internazionale»**, conférence internationale organisée par l'Università degli studi di Milano-Bicocca, 14-16 novembre. Exposé de **Caroline Pailhe** sur la prévention des conflits dans les institutions internationales.
- **Réunion de la Commission des relations extérieures et de la défense du Sénat belge sur les enfants et les conflits**, 16 novembre, Bruxelles. Présentation de **Claudio Gramizzi**.
- **Collaboration between military forces and humanitarian organizations in response to disasters**, organisé par l'IECAH (Instituto de Estudios sobre Conflictos y Acción Humanitaria), Madrid, 17-18 novembre. Exposé de **Xavier Zeebroek**: «Escalation of the humanitarian-military relations».
- **Réunion annuelle du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre**, 19-21 octobre, Mexico City. Participation et présentations de **Claudio Gramizzi**.
- **Colloque «Sciences, paix et citoyenneté»**, organisé par l'ULB, 23-25 novembre, Bruxelles. Exposé de **Luc Mampaey** («Sciences et technologies, au piège de "l'option militariste" »).
- **Humanitarian Awareness Course**, Institut royal supérieur de défense (IRSD), Bruxelles, 24 novembre. Cours donné par **Xavier Zeebroek**.
- **Séminaire interdisciplinaire en action humanitaire internationale**, organisé par Noha (Network on Humanitarian Action, UCL), Malèves-Sainte-Marie, 25 novembre. Exposé de **Xavier Zeebroek**.

(suite de la page 3)

butsi, des soldats de l'ancienne armée du RCD-Goma. Au Sud-Kivu, les acteurs principaux du trafic d'armes sont d'abord les Mai-Mai non intégrés à l'armée régulière congolaise, mais aussi des partisans de Nkunda et de milices Banyamulenge.

Dans les régions frontalières, les armes proviennent généralement des pays voisins, y compris de Tanzanie vers le Sud-Kivu, et sont expédiées dans les territoires voisins de la RDC, mais parfois aussi beaucoup plus loin à l'intérieur du pays.

Des armes pour qui ?

Le plus souvent, les armes sont achetées soit à des fins criminelles soit par besoin de protection. Les acheteurs sont notamment des creuseurs, des commerçants, des criminels, des trafiquants (qui les achètent pour les revendre) ou des groupes armés, congolais ou étrangers.

Concernant le prix des armes, une Kalachnikov coûte en moyenne une centaine de dollars au Sud-Kivu, mais généralement moins au Nord-Kivu, et surtout dans les environs de Goma, ce

qui implique une plus grande disponibilité des armes dans cette région, à la frontière du Rwanda, où des distributions d'armes aux civils rwandophones ont été rapportées.

Enfin, cette étude a connu d'innombrables difficultés, notamment dues à la sensibilité du sujet. Nos enquêteurs ont été fréquemment rackettés ou forcés de payer toutes sortes de « pourboires » pour obtenir des informations ou simplement pour circuler. Certains se sont faits détrousser, notamment d'un ordinateur portable. Comme il avait été signalé dans le précédent *Nouvelles du GRIP*, un enquêteur a même été kidnappé par des Interahamwe.

Enfin, un des principaux responsables de l'enquête, Charles Nasibu Bilali, a été victime d'une campagne de diffamation et menacé de mort, accusé de fomenter une « troisième guerre » en RDC. Il a été brièvement emprisonné au Burundi, avant d'être évacué dans un pays scandinave par le HCR qui considérait que sa vie était en grand danger.

Georges Berghezan

Recca: un nouveau centre régional sur les armes légères

La 2e conférence ministérielle dans le cadre de la Déclaration de Nairobi avait mandaté les experts gouvernementaux en vue de développer un accord pour instaurer un Centre régional sur les armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique (Recca) avec un mandat plus large que celui du Secrétariat de Nairobi.

Cet accord a été discuté, adopté et signé par la 3e conférence ministérielle du 21 juin 2005, donnant par la même occasion à Recca le statut d'organisation inter-gouvernementale lui permettant notamment d'obtenir des financements directs par les États dont ceux des amis de la Déclaration de Nairobi.

Le principal objectif de Recca est d'assurer la mise en œuvre effective et efficace de la Déclaration de Nairobi et du Protocole de Nairobi, ce dernier ayant été adopté le 21 avril 2004 par

douze pays de la région. Les objectifs sont donc de :

- faciliter, promouvoir et renforcer la coopération aux niveaux régional et international en vue de prévenir, combattre et éradiquer la fabrication et l'utilisation illicites des armes légères en collaboration avec les partenaires pertinents ;
- promouvoir la paix, la stabilité et le développement durable dans la région en encourageant l'application responsable de la loi et en créant des mécanismes pour le contrôle et la gestion efficace des armes légères détenues par les États et par les civils ;
- promouvoir et faciliter le partage d'information et la coopération entre les gouvernements de la région ainsi qu'entre les organisations internationales et la société civile concernant la prolifération des armes légères et de petit calibre ;





La flamme de la paix: destruction d'armes légères à Muramvya, au Burundi, dans le cadre d'une campagne de désarmement et de démobilisation.

- développer des activités en vue de réaliser les objectifs, tels que le renforcement institutionnel, la recherche, la sensibilisation du public, la formation et l'organisation de rencontres pour faciliter l'échange d'information et la coopération.

Harmoniser les législations

Recsa va donc se doter de moyens nouveaux lui permettant de réaliser ses objectifs. Une de ses tâches importantes est d'aider les pays de la région à renforcer leur législation en

matière d'armement. À cet effet, les parlementaires du Burundi, de la RDC et du Rwanda, sous la conduite du Pnud et d'Awepa et avec l'assistance du GRIP comme expert, se sont réunis pour la 4e fois à Kinshasa du 2 au 4 novembre derniers en vue de finaliser l'élaboration des législations de ces trois pays en matière d'armes.

Cette initiative entre dans le cadre des tâches de Recsa et devrait lui servir d'exemple en vue de mobiliser les autres pays signataires du Protocole de Nairobi pour renforcer et harmoniser leurs législations.

Signalons encore que le GRIP et Recsa ont également convenu de coopérer, notamment dans les pays francophones de la région, en vue de mener à bien l'application du Protocole de Nairobi et d'autres instruments internationaux, comme celui sur la traçabilité des armes légères récemment adopté au sein des Nations unies.

Ilhan Berkol

L'expertise du GRIP reconnue en Afrique de l'Ouest

Un chercheur du GRIP, Ilhan Berkol, vient d'être désigné comme expert par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) pour aider celle-ci à élaborer une convention régionale sur les armes légères. Un signe de confiance qui nous honore et qui récompense plusieurs années de travail sur le sujet.

L'Afrique de l'Ouest continue d'aller de l'avant en matière de contrôle de la prolifération des armes légères. Et le GRIP accompagne le mouvement. En mars 2005 déjà, nous avons soutenu le lancement à Bamako de la proposition de convention sur les armes légères élaborée par la société civile ouest-africaine.

Aujourd'hui, le Groupe des armes légères (GAL) de la Cedeao passe à la vitesse supérieure et propose de transformer le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest

en convention régionale juridiquement contraignante. Si les chefs d'État et de gouvernement doivent adopter un texte en juin 2006, les deux experts désignés, Sola Ogunbanwo, diplomate nigérian et Ilhan Berkol, n'ont pas une minute à perdre car leur travail devra être validé par une réunion d'experts internationaux, puis par les ministres des quinze pays membres.

Flash back

Ce nouvel instrument international est l'aboutissement d'un long processus de prise de conscience. À la suite de plusieurs missions consultatives de l'Onu, le président malien Alpha Omar Konaré lança, lors d'une conférence qu'il organisait en 1996 sur « *le désarmement, la gestion des conflits et le développement en Afrique* », l'idée d'un Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères. Le 31 octobre 1998 à Abuja

(suite en page 6)

Livres reçus

(suite de la page 3)

de partie, le Cota tente de répondre à leur questionnement et donne des informations utiles. Un bon manuel pédagogique.

Onu. Droits pour tous ou loi du plus fort?

Regards militants sur les Nations unies
Collectif, *Cetim, Genève, 2005, 426 p., 17 €*

Les mouvements sociaux, économiques et politiques, les voix « discordantes », doivent-ils agir plus activement auprès de l'Onu, voire en son sein? C'est en tout cas la thèse des nombreux auteurs, alter-mondialistes, de cette compilation de textes aux entrées fort variées. L'organisation les a déçus: leur raison sociale cesserait d'être avec de vraies Nations unies!

Guide du maintien de la paix

Volume 2006

Jocelyn Coulon (sld), Cepes, Montréal, Athéna Éditions, Outremont (Québec), 2005, 287 p., 17,95 \$

La version 2006 du « Guide » nous apporte sa potion, aussi tonifiante que les précédentes, sur l'état des opérations de maintien de la paix dans le monde. Toujours aussi bien référencé, avec des récapitulatifs clairs sur le long terme: c'est un excellent outil de connaissance et de réflexion. Il y a l'indispensable chapitre sur la maison-mère Onu mais aussi des analyses sur les opérateurs régionaux: CEI, Oïan, UE et Union africaine. Notre collègue Xavier Zeebroek y a écrit un article dans la partie sur les Nations unies.

La Yougoslavie de Tito écartelée 1945-1991

Catherine Lutard-Tavard, L'Harmattan, Paris, 2005, 566 p., 44 €

L'auteur étudie de manière systématique le titisme: ce qui fonctionnait, ce qui bloquait en Yougoslavie et pourquoi. L'histoire complexe et ses conséquences, le Parti et l'État titiste dans le « socialisme réel », la question nationale, composent cet imposant livre de référence. Cependant, il ne s'agit pas seulement d'érudition mais d'un essai de compréhension: comment ce système fédératif qui se voulait de compromis a-t-il pu ainsi éclater? Quelles sont les causes internes des guerres des années 90? Enfin, quelles sont les leçons à tirer du passé, alors que l'UE veut intégrer les pays balkaniques?

Nouvelle Histoire de Belgique

Volume 1: 1830-1905

E. Witte, É. Gubin et J.-P. Nandrin et G. De-neckere, Bruxelles, Complexe, 2005, 644 p.

Ce premier volume (il y en aura trois) se compose de trois tomes respectivement consacrés à la construction du pays (1828-1847), à la Belgique libérale et bourgeoise (1846-1878) et aux turbulences de la Belle Époque (1878-1905). Il s'agit, de l'avis de l'éditeur, de la première histoire globale et pluraliste de Belgique, écrite par quatre professeurs d'université, dont trois femmes, néerlandophones et francophones mélangés. Une vision résolument nouvelle de l'Histoire de Belgique.

Alain Reisenfeld

Europe, puissance tranquille – Un paradigme identitaire européen

Alors que le contexte international enclenché par les événements meurtriers du 11 septembre et la guerre en Irak devient plus sécuritaire que jamais, l'Europe se trouve toujours à la croisée des chemins et a du mal à dégager un modèle politique et sécuritaire cohérent. Car au-delà de la pléiade d'initiatives en matière de PESC et de PESD, c'est un choix de société qui s'impose aux instances européennes. L'Europe s'apprête-t-elle à adopter un modèle sécuritaire alternatif qui privilégie les instruments « doux » de politique étrangère ou, au contraire, un système plus coercitif de type américain ?

Objectifs

Le GRIP entend relancer et approfondir le débat sur le rôle et l'identité de l'Europe au-delà de ses frontières. Pour ce faire, il sera utile de définir, dans un premier temps, le projet sociétal et sécuritaire que l'Europe entend adopter au sein et au-delà de ses frontières. Sur base de cette proposition de définition, il sera alors possible de définir les moyens – civils et militaires – nécessaires à assurer les mandats et les objectifs que l'UE s'assigne.

Premier acte début mai 2006 à Bruxelles (date précise et lieu restent à confirmer) : une **conférence internationale** sur le concept de « Europe, puissance tranquille – Un possible paradigme identitaire européen ». Cette conférence sera précédée par un dossier publié dans la revue *Enjeux internationaux* d'avril 2006, dans le but de présenter au public les arguments qui feront l'objet des débats.

La conférence sera organisée en deux journées : la première abordera les aspects politico-philosophiques de l'identité et du rôle de l'Europe au-delà de ses frontières, alors que la deuxième sera consacrée aux **politiques civiles et militaires** que l'Union devrait développer pour remplir son rôle. Des personnalités de marque du milieu académique et du monde politique y seront invitées.

Deuxième acte : la publication d'un **ouvrage**, cinq mois après, qui approfondira les thèmes débattus.

Plus d'informations sur ce projet sur notre site www.grip.org et dans la prochaine Lettre trimestrielle.

(suite de la page 5)

L'expertise du GRIP reconnue...

au Nigeria, les chefs d'État et de gouvernement de la Cedeao signaient ledit Moratoire.

Afin d'accompagner ces efforts de lutte contre la prolifération des armes légères, les Nations unies mirent en place en mars 1999, le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (Pcased), un appui technique au Secrétariat exécutif et aux États membres de la Cedeao dans la mise en œuvre du Moratoire.

Toutefois, le Pcased a vite été confronté à certains obstacles. À la demande de la Cedeao, un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du Moratoire a été réalisé en décembre 2002. Ce dernier mit en lumière la violation, par plusieurs gouvernements, du code de conduite pour la mise en œuvre du Moratoire, notamment en tolérant ou en encourageant la circulation illégale d'armes légères vers des pays en conflit.

Le document souligne par ailleurs que le Pcased n'a pas atteint la plupart de ses objectifs.

Quant à la Cedeao, le rapport indique qu'elle n'avait pas été impliquée de façon adéquate dans les activités du Pcased, que ses États membres n'ont pas été suffisamment informés sur le Moratoire.

Parmi les quatorze recommandations finales du rapport, l'auteur a proposé notamment à la Cedeao de reprendre le contrôle du processus lié au Moratoire en créant une « Division armes légères », de proroger le Mora-

Trois publications récentes

Le GRIP vient de publier deux Rapports sur l'harmonisation des législations nationales au Sénégal, au Mali et au Niger¹ ainsi que sur la naissance d'Ecosap². Par ailleurs, nous achevons la traduction d'un remarquable ouvrage de l'Institut suisse Small Arms Survey sur les groupes armés et la sécurité humaine dans les quinze pays de la Cedeao³.

1. Hélène N. V. Cissé, *Afrique de l'Ouest. L'harmonisation des législations nationales sur les armes légères : critères de convergence appliqués au Sénégal, au Mali et au Niger*, Rapport du GRIP 2005/5, Bruxelles, octobre 2005, 22 pages.

2. Albert Chaïbou et Sadou Yattara, *Afrique de l'Ouest. Vers une convention sur les armes légères : du Pcased à Ecosap*, Rapport du GRIP 2005/4, Bruxelles, octobre 2005, 19 pages.

3. Nicolas Florquin et Eric G. Berman, *Armed and Aimless : armed groups, guns, and human security in the Ecowas region*, Small Arms Survey, Genève, mai 2005, 391 pages.

toire de trois ans et de le transformer en une convention.

Les deux experts n'ont pas été choisis au hasard. Sola Ogunbanwo est l'auteur même du rapport d'évaluation du Pcased et Ilhan Berkol avait déjà élaboré un projet de convention internationale sur le marquage et le traçage des armes légères. Une nouvelle publication du GRIP couronnera ce travail dans le courant de l'été 2006.

Xavier Zeebroek

Les échecs de la guerre préventive

(suite de la page 1)

Secundo, les conséquences de cette guerre sont catastrophiques. Il est vrai que les combats, dès les premières semaines, ont permis la destruction de l'armée irakienne, mais c'était une première erreur stratégique, puisque par la suite, il a fallu reconstituer une armée. Une deuxième erreur a été de sous-estimer l'impact psycholo-

gique sur une frange importante de la population irakienne et de leurs soutiens extérieurs, puisque le terrorisme a trouvé un nouveau front en Irak.

Cette « guerre préventive » était censée lutter contre le terrorisme, alors qu'elle a produit l'effet inverse en donnant de nouvelles motivations à ceux qui y recourent.

Contre-productif

En Irak, l'insécurité s'accroît de mois en mois. Selon les chiffres du Pentagone, le nombre de morts parmi les

civils est passé en moyenne de 25 par jour début 2004 à plus de 60 fin 2005.

Si le nombre de morts parmi les soldats américains a été de 201 pendant les dix semaines de guerre officielle après le 20 mars 2003, près de 2 000 soldats ont trouvé la mort par la suite jusqu'en décembre 2005.

Et hors d'Irak, les images quotidiennes des télévisions galvanisent les extrémistes islamistes qui, après la cause palestinienne, trouvent facilement une nouvelle raison de s'attaquer à ce qu'ils considèrent comme l'impérialisme occidental. Car l'occupation américaine en Irak est bien perçue comme telle.

Qu'on le veuille ou non, c'est bien la perception de ceux qui se sentent agressés qui doit être prise en considération si l'on veut comprendre ce qui se passe en Irak et dans une partie importante du monde musulman.

À travers les livres

L'efficacité supposée de la « guerre préventive » a été la thèse centrale des néo-conservateurs américains. L'un d'eux, Robert Kagan, dans *La puissance et la faiblesse*¹ y présentait une dualité évidente: la force militaire des États-Unis permettra l'établissement de la paix dans le monde, tandis que l'Europe restera en retrait et spectatrice des victoires de l'Amérique. Mais Kagan a écrit son livre avant l'engagement américain en Irak. Et il n'a pas pu mesurer la différence entre sa théorie et la réalité.

Cette différence a été analysée notamment par Bertrand Badie, dans *L'impuissance de la puissance*², où il déconstruit magistralement la théorie des néo-conservateurs. Après ces deux ouvrages, on relira utilement celui

d'Emmanuel Todd intitulé *Après l'empire*³ qui avait osé écrire après le 11 septembre: «Aucune menace globale ne requiert une activité particulière des États-Unis pour la protection des libertés. Une seule menace de déséquilibre global pèse aujourd'hui sur la planète: l'Amérique elle-même, qui de protectrice, est devenue prédatrice.»

Puisque la « guerre préventive » apparaît comme illusoire, en tout cas productrice de peu d'effets positifs, et à proscrire lorsqu'elle est menée unilatéralement, se pose alors la question de l'alternative. La réponse est complexe et devrait prendre en compte deux éléments essentiels.

Primo, il faut éviter autant que possible l'usage de la force, source de nouveaux problèmes plus importants que ceux contre lesquels elle était censée combattre.

Secundo, il s'agit de créer les conditions pour éviter que ces problèmes originels ne surviennent. C'est compliqué, lent et peu médiatique, mais c'est la seule voie réellement efficace.

Comme l'a souligné le fondateur de la communauté Sant'Egidio, Andrea Riccardi, dans *La paix préventive*⁴, à la suite de leurs actions déterminantes dans plusieurs médiations en Afrique, notamment au Mozambique, il s'agit certainement d'inverser la conception de l'usage de la force dans les relations internationales.

Bernard Adam

1. *La puissance et la faiblesse*, Robert Kagan, Plon, 2003.

2. *L'impuissance de la puissance*, Bertrand Badie, Fayard, 2004.

3. *Après l'empire*, Emmanuel Todd, Gallimard, 2002.

4. *La paix préventive*, Andrea Riccardi, Ed. Salvator, 2005.

Depuis plus de 20 ans, nous informons le grand public comme les responsables, notamment par nos publications, de façon à éveiller, entretenir et renforcer un courant d'opinion porteur.

Vous pouvez agir vous aussi.

Soutenez notre action :

en devenant membre

par le versement d'une cotisation annuelle. Etre membre du GRIP donne droit au trimestriel « Les Nouvelles du GRIP »;

15 € - 16 € - 18 €

(Attention: les prix indiquent les tarifs, dans l'ordre, pour la Belgique, Autres Europe et Autres Monde)

en achetant

une ou plusieurs publications;

en vous abonnant

aux « Livres du GRIP » et au trimestriel (le GRIP édite cinq ouvrages par an);

80 € - 90 € - 95 €

en prenant

l'abonnement complet

formule qui donne droit, en plus des livres et du trimestriel, aux « Rapports du GRIP »;

135 € - 150 € - 160 €

en prenant

l'abonnement de soutien

250 € - 250 € - 250 €

en effectuant un

don*

* EXONÉRATION FISCALE :

Le GRIP bénéficie de l'exonération fiscale. Tout don de 30 € et plus donne droit à une attestation fiscale.

Toujours d'actualité !

« La politique étrangère de Washington a la particularité d'avoir une incidence sur l'ensemble du monde.

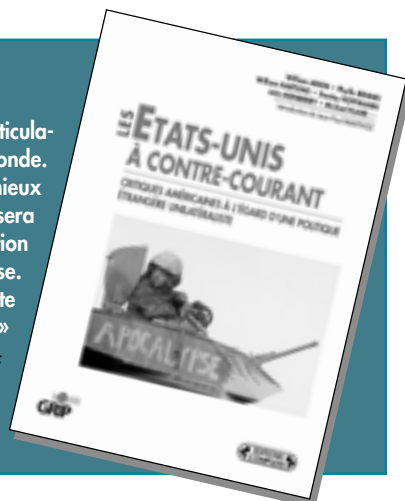
Ce constat ne peut que nous inciter à mieux en comprendre les rouages, faute de quoi il sera difficile de proposer des alternatives à une évolution des rapports de force que l'on juge dangereuse.

Loin des caricatures, cet ouvrage apporte à ce titre des éclairages utiles. »

LA REVUE INTERNATIONALE ET STRATÉGIQUE

Un ouvrage de 176 pages, 12,90 euros.

(ISBN 2-87027-974-4)



Comment se procurer les publications du GRIP

Tous les ouvrages du GRIP sont vendus en librairie.

Mais ils peuvent aussi être directement commandés au GRIP.

Envoyez-nous une lettre ou le bon de commande ci-joint – accompagné du paiement – à l'adresse du GRIP
rue Van Hoorde, 33
B - 1030 Bruxelles.

Vous pouvez également commander nos publications par téléphone (32.2) 241.84.20 par fax (32.2) 245.19.33 par e-mail (publications@grip.org) ou via Internet (www.grip.org)

Modes de paiement

Belgique: virement au compte 001-1711459-67 du GRIP à Bruxelles; virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; bulletin de virement.

France: chèque barré; mandat postal international.

Luxembourg: soit verser au CCP 86464-37 du GRIP à Luxembourg; soit envoi d'un chèque au GRIP.

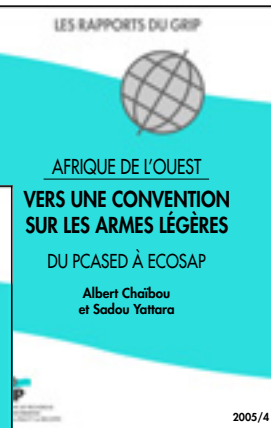
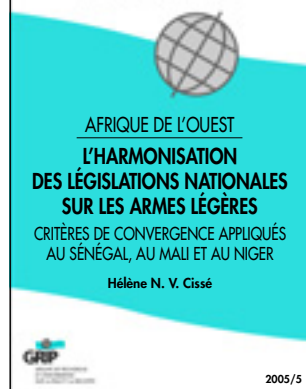
Autres pays: virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; mandat postal international.

Autre moyen de paiement
Carte de crédit (VISA, Eurocard, Mastercard)
Précisez votre n° de carte et la date d'expiration.

VIENNENT DE PARAÎTRE



Pour lutter contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères en **Afrique de l'Ouest** et en **Afrique centrale**, l'harmonisation des législations nationales des pays concernés constitue une étape importante. Hélène Cissé, avocate sénégalaise, s'est chargée d'analyser les critères de convergence des législations sur les armes légères du **Sénégal**, du **Mali** et du **Niger**,



tandis que Pierre Huybrechts, avocat au Barreau de Bruxelles, s'est livré au même exercice pour le **Burundi**, le **Rwanda** et la **RDC**. Quant aux instruments régionaux et internationaux dont se dote la Cedeao pour enrayer ce fléau, aux obstacles qu'ils rencontrent et aux transformations qu'ils subissent pour être plus efficaces, ils font l'objet d'un rapport (« Du Pcased à Ecosap ») des journalistes Albert Chaïbou et Sadou Yattara, respectivement nigérian et malien. Ces trois rapports s'inscrivent dans le cadre d'un projet du GRIP dont la finalité est d'appuyer nos partenaires dans l'aide à la décision vis-à-vis des pouvoirs publics et à renforcer leur activité dans les réseaux d'ONG internationaux et sous-régionaux.

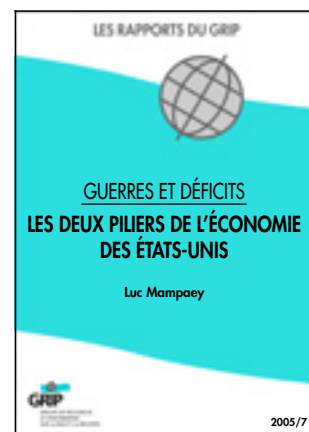
Rapport 2005/4, par Albert Chaïbou et Sadou Yattara, 19 pages, 6 euros

Rapport 2005/5, par Hélène N. V. Cissé, 22 pages, 6 euros

Rapport 2005/6, par Pierre Huybrechts et Ilhan Berkol, 101 pages, 16 euros

Le comportement du système économique des États-Unis est déconcertant. La guerre en Irak s'enlise, mais le taux de croissance est excellent; les ménages s'endettent mais les capitaux étrangers affluent; la balance commerciale est largement déficitaire mais les autorités politiques et monétaires sont confiantes... C'est qu'il faut comprendre le rôle déterminant du très complexe « système industriel militaro-sécuritaire », au cœur du capitalisme américain contemporain. C'est le but de ce rapport, dans lequel Luc Mampaey explique – et illustre par d'édifiants graphiques – que guerres et déficits sont les deux piliers de l'économie américaine. Le mystère du lien entre le néolibéralisme et la guerre est enfin élucidé.

Rapport 2005/7, par Luc Mampaey, 30 pages, 7 euros



Aujourd'hui, les armes nucléaires font à nouveau beaucoup parler d'elles. Qui en possède? Qui en a le droit et qui ne l'a pas? Dans quelle mesure les traités et autres conventions visant à limiter l'usage et la prolifération du nucléaire sont-ils efficaces et respectés? L'usage civil est-il forcément condamné à aboutir à l'usage militaire? Depuis le Traité de non-prolifération jusqu'à l'Agence internationale de l'énergie atomique, en passant par les assurances de sécurité, les traités contre les essais, les mesures de contrôle à l'exportation..., ce rapport répertorie – glossaire à l'appui –, les diverses conventions, normes et autres institutions qui structurent le régime nucléaire.

Rapport 2005/8, par Céline Francis, 40 pages, 8 euros